

Et si on ne cesse pas de faire des chinoiseries sur la publicité et sur les sondages, on risque de passer à côté de la question fondamentale des droits égaux pour tous. Plusieurs de nos villages et de nos villes ont célébré leur tricentenaire, et plusieurs peuvent retracer leurs racines au début de la colonie. Ces mêmes familles de racines canadiennes ont dit NON à la séparation.

Le projet de résolution à l'étude, monsieur le président, protégera les droits légitimes, je répète légitimes, et fondamentaux de toute la nation canadienne. Il faut donc profiter de la crise actuelle pour repenser le pays et le reconstruire de nos propres mains, sans cela, c'est un pays fragmenté que nous laisserons à nos enfants et à nos petits-enfants.

Depuis plus de 53 ans, monsieur le président, nous faisons le ménage du sous-sol au grenier dans le dossier de la Constitution. On ne peut plus se payer ce grand luxe. Il y a 113 ans, les Pères de la Confédération se sont acquittés de leur dette, c'est maintenant à notre tour de nous acquitter de notre dette envers le pays.

Monsieur le président, mon temps de parole s'écoule mais, avant de terminer, j'aimerais sensibiliser les membres des deux côtés de la Chambre sur un point que je trouve très important. Il s'agit de l'article 15 du projet de résolution qui traite des droits à la non-discrimination. Cet article énumère diverses catégories de gens à protéger, et j'ai noté qu'on a omis les personnes handicapées. J'attire l'attention de tous les députés sur cette omission, et je sollicite par la même occasion leur appui, lorsque le comité spécial de la Chambre déposera son rapport préliminaire très bientôt, demandant d'inclure dans la Charte les droits civils des personnes handicapées.

Je termine, monsieur le président, en disant que je reconnais que nous ayons des divergences d'opinions, mais les objectifs visés, et j'en viens aux objectifs que j'ai énumérés au début, dans le projet de résolution à l'étude, me font dire que tous nos efforts ne seront pas vains, si nous réussissons ensemble à sauvegarder notre tradition canadienne et historique de justice, de loyauté et de partage pour le bien et le mieux être de tous les Canadiens.

● (1730)

[Traduction]

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, ce débat qui dure déjà depuis près de deux semaines en est à un stade crucial. Je suis certain que les historiens jugeront qu'aujourd'hui est indubitablement un jour bien triste dans l'histoire de l'évolution constitutionnelle du Canada.

Vous vous demandez peut-être, monsieur l'Orateur, pourquoi je dis cela. Nous avons été informés aujourd'hui que le gouvernement entend invoquer la règle de clôture, non pas la nouvelle règle—si on peut appeler ainsi l'article 75C imposé d'ailleurs par motion de clôture en 1968—mais comme mon chef l'a dit, la clôture à la mode du pipe-line, la clôture à la C.D. Howe. C'est le genre de mesure que, pensions-nous, le gouvernement n'oserait jamais prendre une fois de plus, surtout pendant le débat sur la constitution du Canada.

La constitution

En présentant son projet, le premier ministre (M. Trudeau) nous avait adressé une invitation sur les ondes des réseaux nationaux d'information. Il s'attendait, disait-il, à ce que les députés de tous les coins du pays participent à ce débat. Et deux semaines à peine après cette invitation, alors que moins de 20 p. 100 des députés ont eu l'occasion de prendre la parole, alors que moins de un sur cinq parmi nous a pu participer au débat, la guillotine va tomber demain soir, dans les ténèbres de la nuit, aux premières heures du jour, pour clore ce débat extrêmement important, ce débat historique sur la constitution du Canada.

Des voix: Quelle honte!

M. McGrath: Pourquoi le gouvernement en est-il là? Pourquoi clore un débat dans lequel nous avons au moins convenu d'une chose, à savoir qu'il revêt un sens historique? A mon avis, la raison pour laquelle le gouvernement invoque la règle de clôture à ce stade, nonobstant le fait que la motion à l'étude demande le renvoi de la question au comité et son retour à la Chambre avant le 9 décembre—ce qui, en soi, est une forme de clôture—la raison pour laquelle les ministériels nous imposent ce bâillon désuet à la C.D. Howe qui ne permet pas de débat, c'est que leur proposition ne résisterait pas à l'épreuve d'un débat public.

Comme mon collègue l'a dit, les gens commencent à comprendre. Il importe donc que le gouvernement, s'il veut maintenir son emprise sur sa majorité à la Chambre et garder intacte la discipline traditionnelle du caucus libéral, que cette mesure cesse le plus tôt possible d'être débattue à la Chambre. Le gouvernement sait qu'une fois passé le stade de la Chambre, il bénéficiera du calme relatif qui règne au comité puisque les députés ne peuvent tous participer à ses travaux et que seul un petit nombre le peuvent. De plus, le comité ne siègera pas devant les caméras et les micros des réseaux de radio et de télévision du pays.

Il vaut mieux pour les ministériels que cette affaire ne se discute plus à la Chambre. Ils savent que plus longtemps elle y sera débattue, plus l'embarras sera grand pour ceux du Nouveau parti démocratique qui viennent aujourd'hui de vendre leur âme au sujet d'une mesure si éloquentement dénoncée il y a quelques jours par le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom). Et à quel prix donc!

J'ai pitié du Nouveau parti démocratique. Au cours de ma carrière politique, j'ai eu le plus grand respect pour le parti de Tommy Douglas et de J. S. Woodsworth ainsi que pour son intégrité idéologique, mais j'ai perdu ce respect aujourd'hui quand j'ai vu les députés néo-démocrates abdiquer devant le gouvernement, trahir leurs amis des provinces de l'Atlantique, renier leurs promesses aux minorités du pays, renier leurs engagements envers les autochtones et en ce qui concerne les droits des Canadiennes. C'est ce que nous avons pu voir à la Chambre au cours des dernières 24 heures, et c'est aussi à mon avis un triste jour pour le Canada.